



La banque refuse de clôturer mon compte chèque

Par **Soso2017**, le **08/04/2017** à **21:31**

Bonjour, je vous contact car j'ai envoyé comme convenu dans la loi une lettre en recommandé avec accusé de réception afin de résilier mon compte en banque à la bnp paris bas, hors ma conseillère refuse de clôturer mon compte car je suis fichier à la banque de France jusqu'en 2020, à ce jour dans leur fichier 6 chèques restent impayés, ceux-ci datent de 2015, ces chèques ont été régularisés en interne (par virement bancaire) avec mes créanciers, (donc un chèque pour le loyer) la banquière ne veut rien savoir et ne veut pas clôturer le compte, je suis actuellement fichier certes mais possède un compte avec mon salaire, donc le compte à la bnp ne me sert plus, ils prélèvent des frais abusifs tous les mois, est-ce légal, ont-ils le droit de refuser la clôture de compte que dois-je faire

Par **Visiteur**, le **08/04/2017** à **22:08**

Bonjour, Absolument pas, si vous avez apporté la preuve du règlement des chèques sans provision et si vous avez un solde non débiteur permettant le paiement des agios éventuellement calculés à la clôture.

Par **morobar**, le **09/04/2017** à **11:30**

Bonjour, ces chèques ont été régularisés en interne Et en clair que voulez-vous dire ? Car un virement interne a une signification qui ne paraît pas convenir à la

situation.
Si vous avez payé et donc désintéressé les créanciers, vous avez récupéré les chèques sans provision.
Dans le cas contraire vous ne pouvez pas régulariser le compte bancaire et donc le clôturer.